

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville d'HYERES LES PALMIERS

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTISTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

Madame Isabelle MONFORT, Madame Marie BARRUE.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame BERNARDINI (pouvoir à Monsieur Nicolas MASSUCO)
Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Remy THIEBAUD)
Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Martine AGOSTA)
Monsieur MARION (pouvoir à Madame Genevieve BURKI)
Monsieur LAURENT (pouvoir à Madame Isabelle BUTTAFOGHI)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 7/06/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thomas PHILIP

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20240614-33-DE
Date de télétransmission : 21/06/2024
Date de réception préfecture : 21/06/2024

OBJET : DIRECTION DE LA CULTURE - SERVICE PATRIMOINE-VILLE D'ART ET D'HISTOIRE ET SERVICE DES ARCHIVES - Médiations - Modification de la grille tarifaire

RAPPORTEUR : Monsieur François CARRASSAN - 2eme Adjoint

Dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, des ateliers et des visites guidées sont proposés pour les adultes, la jeunesse et les scolaires. Ces activités, adaptées à chaque public, visent à le sensibiliser à l'architecture et au patrimoine de la ville sous forme de visites commentées de sites et de monuments, ainsi que d'ateliers thématiques, techniques ou artistiques. Elles sont conduites par des médiateurs du service patrimoine ou par des guides conférenciers diplômés rémunérés. Une contribution financière est demandée aux participants, individuels ou en groupe, selon la nature de l'activité.

Les précédentes grilles tarifaires datent de 2021 pour les individuels et 2022 pour les scolaires.

Il est proposé une évolution des tarifs en vue d'une harmonisation avec les autres services patrimoniaux (musée et site archéologique d'Olbia), dans la perspective d'un renforcement des partenariats avec d'autres structures culturelles du territoire et tenant compte du financement des médiations scolaires par le pass culture.

Service Patrimoine-Ville d'art et d'histoire

Activité	Publics	Tarifs
Visite guidée Focus	<ul style="list-style-type: none"> • Plein tarif • Tarif réduit : <ul style="list-style-type: none"> - Étudiants - + de 65 ans - Bénéficiaires du revenu de solidarité (RSA) ou de pôle emploi - Billet groupé avec le site archéologique d'Olbia, le musée d'Hyères et les établissements culturels et scientifiques 	<p>7 €</p> <p>5 €</p>

	<p>d'Olbia, le musée d'Hyères et les établissements culturels et scientifiques ayant fait l'objet d'une convention de partenariat avec la ville</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuité : Manifestations municipales ou nationales (JEP, JNA,...) 	Gratuit
Visite guidée	<ul style="list-style-type: none"> - Association de la commune - Association hors commune 	<p>100 €</p> <p>168 €</p>

Service Patrimoine-Ville d'art et d'histoire

Service des Archives

Médiation scolaire et périscolaire	• groupes scolaires du 1 ^{er} degré de la commune	gratuit
	• groupes scolaires du 1 ^{er} degré hors commune	100 €
	• groupes scolaires du 2 ^d degré	100 €
	• groupes périscolaires de la commune	gratuit
	• groupes périscolaires hors commune	100 €
	• Médiation dans le cadre de manifestations nationales ou municipales gratuites (JEP, JEA, JNArchi...)	gratuit

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la 1^{ère} commission,

ADOpte les tarifs proposés dans les tableaux ci-dessus

DÉCIDE de leur application à partir du 1^{er} septembre 2024 pour les scolaires et à partir du 1^{er} octobre 2024 pour les individuels,

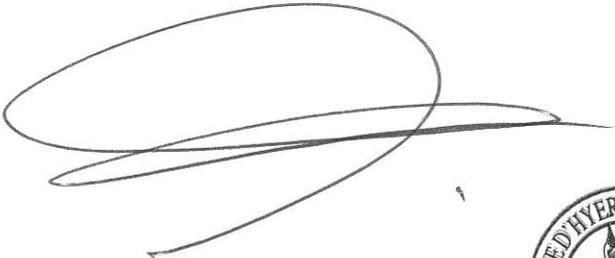
DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024 et les années suivantes

- au Chapitre 70 – Nature 7062 – Fonction 312 – service 0335 pour le service Patrimoine - Ville d'art et d'histoire,

- au Chapitre 70 – Nature 7062 – Fonction 315 – service 0330 pour le service des Archives.

FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits,


Monsieur Thomas PHILIP CM

Secrétaire de séance



Le Maire

Jean-Pierre GIRAN



ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 38 VOIX

CONTRE : 0

ABST : 5

Ne prend pas part au vote : 0

Publié le

Reçu en préfecture le

